

SHORT NEWS

forum Nr. 342: Selbstoptimierung

(rg) - Pünktlich zur Sommerpause erscheint eine forum-Nummer, die den Eindruck erwecken könnte, als sei jetzt auch die auf gesamtgesellschaftliche Analysen ausgerichtete Monatsschrift dem Trend zur fortschreitenden Individualisierung erlegen. Reicht es nicht, wenn Brigitte, Health, Fitness und wie sie sonst noch alle heißen, uns besonders vor den fettentlarvenden Ferienmonaten vom Zeitungsständer ins Gewissen reden, endlich etwas für einen gesunden Körper (vom gesunden Geist ist meist weniger die Rede) zu tun? Das trifft jedoch auf das neue forum-Heft nur ansatzweise zu, geht es in ihm doch mehr um das Weshalb des „Optimierungsimperativs“ als um das Wie. Zudem bietet das Dossier am Ende einen Lichtblick für alle, die sich dem nicht mehr ganz so neuen Gebot verweigern, wonach ein glückliches Leben unbedingt einen gestählten Körper zur Voraussetzung haben muss. Eine ausführliche Besprechung des jüngsten Buchs von Thomas Piketty wirft die Frage auf, wieso es bislang in Luxemburg kaum eine Auseinandersetzung über dieses Werk gab, obwohl es doch genau die Superreichen im Visier hat, die den Fundus unseres neuen Wirtschaftsmodells bilden sollen. Eine Reportage über die „Marche pour la liberté“, eine Analyse der jüngsten Cannes-Filmfestspiele und eine kritische Würdigung der „année du citoyen“ sowie einige literarische Beiträge runden das Heft ab.

Beki: la béquille boîteuse

(lm) - Après la crise de l'euro, voici la crise du Beki. Pas de panique, à moins que vous n'ayez caché des liasses de billets de 50 sous votre matelas, vos économies ne sont pas en danger. Le risque de crise de la dette souveraine est également limité, puisque même la très alternative commune de Beckerich n'a pas libellé sa dette en Beki. Mais l'avenir du projet semble menacé, du moins au niveau cantonal, lisait-on dans le Wort du 30 juin. Le journal rapporte que le conseil communal d'un des partenaires, la commune de Redange, vient de décider de se retirer du projet. Interrogé par le Wort, le coordinateur Max Hilbert confirme les raisons qui ont conduit à cette décision : le Beki est assez peu utilisé. Mais Hilbert plaide la cause de la monnaie complémentaire : elle permettrait de soutenir les PME locales et de faire connaître le canton. Le Wort évoque une réforme du projet permettant de rendre le Beki plus attractif. Rappelons qu'en 2011 nous avons trouvé le Beki bien sage comparé à d'autres monnaies complémentaires, et l'avons qualifié de « béquille dans la quête d'un monde meilleur » (woxx 1197). Le caractère peu politique du projet avait permis d'impliquer une quarantaine de commerces et des banques. Ayant dès le début assoupli un projet comme le Beki afin d'assurer son acceptation, constatant que ça n'a pas marché, que peut-on faire ?

Thein réagit à Miranda

(lc) - L'article « Déconstruction avancée » (woxx 1272), dans lequel l'ex-secrétaire générale de l'ADR Liliana Miranda racontait les raisons de son départ et donnait quelques aperçus sur la vie interne de son parti, n'a pas laissé de marbre le conseiller municipal de Pétange Joe Thein. Miranda a entre autres affirmé que Thein n'aurait pas été exclu du parti pour extrémisme de droite, en même temps que Timon Müllenheim et Dany Sobral, seulement à cause de son mandat. Dans sa réaction au woxx, Thein affirme : « L'ancienne journaliste anti-adr n'a pas eu connaissance de mon élection au conseil communal, car en 2011, elle n'était pas encore membre du parti. L'ADR n'a jamais eu un intérêt, ni une raison, de mettre en cause mon adhésion au parti. Bien au contraire, car je suis représenté dans les principaux comités du parti, mon travail au sein du conseil communal est bien honoré, j'étais ensuite candidat pour les élections nationales, et récemment, j'ai été réélu au poste de vice-président de la jeunesse du parti ». Et d'affirmer qu'il soutient « l'exclusion des membres extrémistes, c.à.d. que mon soutien actif pour un positionnement conservateur du parti est toujours à mon intérêt ».

AKTUELL

AGRICULTURE BIO

On retrouve les manches !

Florent Toniello

Dans le cadre de la finalisation du plan de développement rural 2014-2020 et peu avant la foire agricole d'Ettelbruck ce week-end, trois organisations oeuvrant en faveur de l'agriculture biologique ont appelé lundi dernier les producteurs luxembourgeois à relever le défi du bio. Leur mot d'ordre : « Mir wëlle biologesch viru kommen ».

Avec environ 160 euros par consommateur et par an, le Luxembourg se situe dans le peloton de tête des achats de produits bio au niveau mondial. Pourtant, avec 121 exploitations seulement, représentant moins de quatre pour cent de la surface agricole utile, le grand-duché est à la traîne en ce qui concerne la production. C'est l'Autriche qui caracole en tête du classement mondial avec 20 pour cent de surface agricole en bio, si l'on exclut les îles Malouines (dont la surface bio est constituée d'immenses prairies pour la production ovine) et le Liechtenstein (160 kilomètres carrés de superficie totale).

Ce déficit de production locale par rapport à une demande élevée devrait motiver près d'une centaine d'exploitations à entamer leur conversion, selon les principales organisations de soutien à l'agriculture biologique. D'autant que les circonstances actuelles s'y prêtent particulièrement : en fer de lance, le nouveau plan de développement rural (PDR) qui introduit, de 2014 à 2020, une hausse des subventions directes au bio variant de 33 pour cent (maraîchage et viticulture) à 133 pour cent (pommes de terre). Le ciblage des aides à l'investissement est également amélioré. Celles-ci doivent aller en priorité « aux machines ayant un impact positif sur la protection de l'eau, sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur la protection de l'environnement », au bénéfice évident de l'agriculture biologique.

Trois pour cent du budget du PDR

Le PDR, sur lequel chacun peut encore s'exprimer jusqu'au 21 juillet, utilise par conséquent, dans une certaine mesure, la marge de manoeuvre que la politique agricole commune de l'Union européenne autorise aux

Etats membres. Il représente à ce titre une avancée positive, selon Daniela Noesen, de Bio-Lëtzebuerg, qui regrette cependant qu'il n'aille pas assez loin dans un verdissement de la politique agricole nationale. A titre d'exemple négatif, elle cite l'autorisation de traitement chimique des cultures de légumineuses dans les surfaces à priorité écologique. De son côté, Raymond Aendekerck, directeur de l'Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur (IBLA), regrette que les sommes allouées au bio ne représentent que trois pour cent du budget total du PDR ; il aurait souhaité voir l'objectif de certifier dix pour cent de la surface agricole du pays d'ici 2020 reflété par un budget équivalent en pourcentage.

Au-delà de ces timides mais réelles avancées réglementaires, l'IBLA, financée en grande partie grâce au plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique, rappelle également l'intérêt de ses services de recherche, conseil et formation pour les candidats à la conversion. Cette approche intégrée permet non seulement d'orienter les agriculteurs vers les variétés les plus appropriées, mais aussi de les accompagner tout au long de leur projet. L'activité de conseil s'est récemment trouvée sous le feu des projecteurs lors de la médiatique affaire d'un agriculteur de Junglinster ayant quitté le bio. Dans un récent communiqué, l'institut rejette les propos du « Letzebuurger Bauer », qui cherchait manifestement à exacerber une prétendue querelle d'experts avec la société coopérative Convis - sans pour autant la confirmer par un document écrit (woxx 1271). Mais on ne prête qu'aux riches, et la médiatisation de l'affaire pourrait bien constituer la rançon du succès des services proposés par l'IBLA, dans la bataille d'intérêts feutrée entre bio et agriculture conventionnelle. Une question parlementaire du député vert Henri Kox a d'ailleurs amené la ministre de l'Environnement à rappeler mercredi que la polémique sur les biotopes protégés est improductive, dans la mesure où ceux-ci ne représentent que 3,6 pour cent de la surface agricole.

Troisième composante importante pour inciter les exploitants agricoles à se lancer, l'existence, pour satis-



Un « optimisme réservé » : les associations bio espèrent un sursaut de la filière après quelques avancées réglementaires.

faire la demande élevée, d'une filière efficace de transformation et de distribution. Änder Schanck, de la coopérative Biog, parle d'un succès de sa structure qui fête cette année ses 25 ans. Il met ainsi en exergue les par-

tenariats avec le groupe Cactus et la coopérative Luxlait pour prouver le dynamisme de la filière, avec des résultats chiffrés : alors qu'environ deux pour cent des fruits et légumes conventionnels consommés au grand-

duché sont produits localement, ce chiffre grimpe à 20 pour cent à certaines saisons pour les produits biologiques.

L'ensemble de ces facteurs - demande élevée, subventions en forte hausse, dispositif d'accompagnement technique exhaustif, filière commerciale solidement établie - devrait donc motiver les exploitations agricoles conventionnelles à sauter le pas, si elles ne l'ont pas déjà par conviction écologique. C'est en tout cas ce qu'appellent de leurs vœux les associations bio, tout en rappelant que la démarche doit bien évidemment être volontaire.

Mais qu'en est-il du reproche le plus courant à l'agriculture biologique, à savoir le surcroît d'administration lié aux contrôles obligatoires ? A l'étranger, nombre de producteurs renoncent à la certification même s'ils se passent de produits phytosanitaires ; ils vendent ensuite en circuit court à des consommateurs qui leur accordent leur confiance et n'ont pas besoin d'être rassurés par un label.

Beaucoup d'Amap (woxx 1270) fonctionnent ainsi par exemple. « On connaît les exploitations de ce type », explique Raymond Aendecker. « On essaye toujours de les visiter avec nos conseillers. Parfois, il y a des blocages, c'est vrai, car l'exploitant a la confiance de ses clients en direct et ne veut pas entrer dans un système de certification qui implique des contrôles supplémentaires. Mais je connais aussi beaucoup de cas où les agriculteurs nous disent qu'ils ont déjà beaucoup de contrôles et que le bio n'est finalement pas plus contraignant. »

La modeste volonté politique, démontrée dans le nouveau PDR, et les structures existantes suffiront-elles à atteindre l'ambitieux objectif de dix pour cent de la surface agricole en bio d'ici 2020 ? Aendecker sourit et annonce un « optimisme réservé ». La balle est maintenant dans le camp des agriculteurs.

Secrétariat général des établissements pénitentiaires

POSTE VACANT

L'administration pénitentiaire engage de suite, **dans la carrière E de l'ouvrier de l'Etat**,

1 couturier (f/m) avec CATP pour les besoins du Centre pénitentiaire de Luxembourg (contrat d'engagement à durée indéterminée et à tâche complète, 40 heures/semaine).

Les intéressé(e)s sont invité(e)s à adresser leur candidatures accompagnées des pièces suivantes :

- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation ;
- un extrait récent de l'acte de naissance ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- une copie certifiée conforme des certificats et diplômes d'études ;
- une copie certifiée conforme du CATP en couture ;
- une copie de la carte de la sécurité sociale.

pour le **11 juillet 2014 au plus tard** au :
Secrétariat général des établissements pénitentiaires
Cité judiciaire
Bâtiment BC
L-2080 Luxembourg

Les candidatures remises après cette date ne sont plus prises en considération.

Renseignements supplémentaires :
tél. 47 59 81 -377 et -385

Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Recrutement auprès des lycées et des lycées techniques

Examens-concours en vue de l'admission au stage pédagogique pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique

Il est porté à la connaissance des intéressés (m/f) que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse organisera entre le 1er novembre 2014 et le 15 mars 2015 des examens-concours pour les fonctions suivantes en vue de l'admission au stage pédagogique qui débutera le 1er septembre 2015 :

Grade E7 :

1. professeur de lettres :
spécialités : français, allemand, anglais, luxembourgeois, italien, espagnol, histoire, latin
2. professeur de sciences :
spécialités : mathématiques,

physique, chimie, biologie, géographie

3. professeur-ingénieur ou professeur-architecte :
spécialités : architecture, agronomie/techniques agricoles, horticulture, informatique, mécanique, électrotechnique, génie civil, géomètre, etc.
4. professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique :
spécialités : informatique, communication, pédagogie, psychologie, sociologie, sciences politiques, professions de santé : infirmier, médecin, ingénieur biomédical
5. professeur de sciences économiques et sociales
6. professeur d'éducation artistique, d'éducation musicale, d'éducation physique.

Grade E5 :

7. professeur d'enseignement technique :
spécialité : professions de santé : infirmier

Grade E3ter :

8. maître de cours spéciaux :
spécialités : secrétariat, éducateur gradué, gestion hôtelière

Grade E2/E3bis :

9. maître d'enseignement technique :
spécialités : métiers du bois, métiers de la toiture, métiers du métal,

métiers de la coiffure, peintre-décorateur, installateur chauffage/sanitaire, électricien, électronicien, mécatronicien, mécanicien d'autos, carrossier, peintre/débosseleur, mécanicien de machines et matériels agricoles, boulanger-pâtissier, service-restauration, etc.

Les informations détaillées concernant les formations requises pour chaque grade et fonction se trouvent dans le dossier d'information et d'inscription.

Outre les études spécifiques demandées pour chaque fonction, de bonnes connaissances des trois langues officielles au Luxembourg, à savoir le luxembourgeois, l'allemand et le français ainsi que la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne sont requises.

Inscription :

Le dossier d'information et d'inscription est disponible sur le site Internet (www.men.lu). Les demandes sont à présenter au moyen du formulaire d'inscription au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, L-2926 Luxembourg, pour le 22 septembre 2014 au plus tard.